

Déclaration commune FNEC-FP FO, FSU, UNSA éducation CHSCT-D du 3 mai 2018 (Lot-et-Garonne)

Le CHSCT D 47 a pris connaissance du document du secrétaire d'État Olivier Dussopt « dit » d'orientation pour la concertation intitulée « Refonder le contrat social avec les agents publics ».

Le CHSCTD 47 s'inquiète des intentions gouvernementales. Il s'agirait, entre autres, de fusionner les instances consultatives des personnels que constituent les Comités techniques avec les CHSCT.

Le CHSCT D 47 rappelle son attachement à l'existence de CHSCT à tous les niveaux (M, A et D). Les missions de cette instance sont spécifiques et complémentaires de celles des Comités Techniques.

Le CHSCT D 47 rappelle aussi son attachement à l'existence de Comités Techniques qui sont consultés sur l'organisation des services et fonctionnement.

La fusion de ces instances, aboutirait inévitablement :

- à alourdir l'ordre du jour de la nouvelle instance créée,
- à marginaliser les débats et les avis sur les conditions, la santé et le bien-être au travail et la sécurité au travail de l'ensemble des personnels,
- et à réduire les moyens d'intervention des représentants des personnels.

Dans ces conditions, le CHSCT D de Lot-et-Garonne demande, à l'inverse des propositions faites dans ce document d'orientation, le renforcement des droits et prérogatives des CHSCT.